

Pour l'année scolaire 2012-13

CANTON DE FRIBOURG

DIXIÈME ANNÉE LINGUISTIQUE



**La dixième année linguistique fribourgeoise
toujours plus attractive**

www.fr.ch/coes

Deutsche Fassung : bitte wenden

CANTON DE FRIBOURG

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE LA CULTURE ET DU SPORT (DICS)

COORDINATION DES ECHANGES SCOLAIRES DU CANTON DE FRIBOURG (CoES)

Case postale 483

CH – 1630 BULLE 1

Coordinateur : Bernard Dillon

Tél.: + 41 26 919 29 25 (dir.)

Fax: + 41 26 919 29 26

dillonb@eduf.fr.ch

www.fr.ch/coes

HEURES DE BUREAU:	LU, ME, JE, VE	14h00 – 18h00
	VE	08h00 – 12h00

Bulle / Edition Août 2011 / 10

Dixième Année Linguistique (DAL)

Le plurilinguisme de notre pays offre à sa population un véritable laboratoire de langues. La dixième année linguistique exploite efficacement cette possibilité.

En 1982, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport du canton de Fribourg a instauré la 10^{ème} année linguistique (exceptionnellement une 11^{ème}). Elle offre ainsi aux jeunes ayant achevé l'école obligatoire la possibilité de parfaire leurs connaissances de l'allemand avant d'entrer en apprentissage ou de poursuivre des études. Le principe est le suivant: le candidat peut effectuer une dixième année linguistique (répétition de la 9^{ème} / en principe même section) dans un établissement de la partie alémanique du canton de Fribourg ou depuis 1998 d'un autre canton de la Suisse Nord-Ouest (AG, BE, BL, BS, FR, JU, LU, SO, VS, ZH). L'élève est intégré-e à une classe de troisième année d'un CO (répétition de la dernière année (9^{ème}) de la scolarité obligatoire) de langue allemande et de section identique. Des pourparlers avec d'autres cantons ont actuellement lieu.

1 Variantes

Le projet DAL offre en principe 3 variantes :

Variante 1 – Retour quotidien au domicile parental

Si les moyens de communication le permettent, votre fils ou votre fille peut fréquenter une école publique de la partie alémanique du canton de Fribourg ou d'un autre canton, signataire de la convention RSA et rentrer chaque jour à la maison. Sur demande, le maître de classe recherchera des possibilités de faire prendre le repas de midi dans la famille d'un camarade de classe. Au cas où l'élève est invité-e par des camarades à prendre régulièrement le repas de midi dans une famille d'accueil, les parents prendront contact avec cette famille et s'informeront du prix de repas à payer. Il est à signaler toutefois que les frais de déplacements ne sont pas pris en charge, ni par l'école ni par les communes dès qu'il y a un changement de cercle scolaire (cf. Loi scolaire fribourgeoise, art. 34, RSF 411.01). Cette variante est manifestement plus confortable que les deux suivantes, mais elle n'apporte pas le même enrichissement et l'échange est moins intensif qu'on pourrait le souhaiter.

Variante 2 - Echange réciproque

La forme la plus simple de placement dans une famille d'accueil est l'échange réciproque qui n'engendre point de frais supplémentaires de repas et de logement. Cette formule présente de nombreux avantages, mais elle peut être source de réelles difficultés. Il existe des organisations au niveau d'activité international ou national qui renoncent à de tels arrangements, de mauvaises expériences ayant été vécues. Nous tenons tout particulièrement à cette variante parce que d'une part cette formule présente pour les participant(e)s un réel enrichissement et parce que l'organisation d'un tel échange est relativement simple à réaliser. Les participant-e-s sont rendu-e-s attentifs qu'un changement de famille n'est pas envisageable après une courte durée d'essai, et ceci pour des raisons pratiques.

Variante 3 - Vie dans une famille d'accueil

Votre enfant loge durant les périodes scolaires dans une famille d'accueil et rentre en principe chaque fin de semaine (ou moins fréquemment) et durant les périodes de vacances à son domicile parental. Cette variante présente un nombre très limité de places, car la coordination est confrontée à d'importantes difficultés dans la recherche de familles d'accueil ; elle sollicite une étroite collaboration de la part des parents des candidat(e)s. Vos alternatives sont les suivantes :

- Vous trouvez vous-mêmes, parmi votre parenté ou vos connaissances, ou vos amis, dans l'un des cantons ayant signé la convention RSA (AG, BE, BL, BS, FR, JU, LU, SO, VS, ZH), une famille alémanique, sous réserve que le cercle scolaire (école) puisse accueillir votre enfant.
- Vous trouvez une famille d'accueil de votre cercle scolaire qui accepterait d'héberger un-e élève alémanique qui s'est inscrit-e pour un échange et qui n'a pas trouvé de famille d'accueil. Ainsi la coordination pourra envisager un échange dit « indirect ».

Des documents complémentaires pour les 3 variantes sont à disposition auprès de la Coordination ou par Internet www.fr.ch/coes, sous la rubrique « Dixième année linguistique (DAL) ».

2 Informations générales

2.1 Buts

Elle améliore les connaissances linguistiques. Le niveau de langue atteint à la fin de la dixième année linguistique dépend essentiellement de l'élève. On ne devient pas parfaitement bilingue au terme de la dixième année linguistique, quoique, dans certains cas, le niveau soit remarquable. Toutefois, la capacité de s'exprimer dans l'autre langue est considérablement développée.

Elle offre une solution intermédiaire intéressante entre la scolarité et l'apprentissage ou la poursuite des études. Comme un nombre croissant de jeunes souhaite retarder cette échéance, la dixième année linguistique enregistre un regain d'intérêt manifeste, de sorte qu'elle répond à un besoin réel. Cette offre s'adresse aux filles et aux garçons.

Elle contribue à l'intensification des contacts de part et d'autre de la frontière linguistique. Non seulement les élèves, mais encore les parents, les familles d'accueil, les maîtres, les camarades entrent en contact avec l'autre culture de notre canton, de notre pays. La dixième année linguistique favorise la compréhension confédérale et permet un élargissement des horizons.

2.2 Conditions

La dixième année linguistique (11ème) exige diverses compétences ou conditions:

- La capacité d'aller vers les autres et d'entrer en communication.
- La volonté d'apprendre l'autre langue.
- L'intérêt pour le travail indépendant et en profondeur.
- La disposition de donner aux autres la contrepartie de ce que l'on compte recevoir.

Une dixième année linguistique n'est pas la solution idéale pour une "année d'attente". Les élèves qui choisissent cette formule sans motivation personnelle, mais sous une pression extérieure, celle des parents par exemple, ne présentent pas de bonnes conditions pour mener à bien une telle expérience. On ne proposera pas cette variante sans certaines réserves à des adolescents "las des bancs d'école".

Nous aimerions rendre attentifs les élèves de langue française qu'ils seront confrontés à un double problème linguistique: Standardsprache/ Schwyzertütsch. Dans les écoles alémaniques l'enseignement est donné en « Standardsprache »,„. Le langage courant par contre est le dialecte “Schwyzertütsch”. Les élèves et les maîtres parlent ce langage en dehors des classes. S'il veut vraiment dialoguer avec ses camarades, l'élève de dixième année devra s'efforcer d'entrer en communication par le dialecte. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire qu'il acquière quelques connaissances dans ce domaine.

2.3 Avantages

Il est évident que les chances personnelles d'obtenir un emploi sont augmentées après une dixième année linguistique. Grâce à une situation d'immersion intense, les possibilités de contacts sont nombreuses autant que variées et offrent des conditions d'apprentissage de la langue très enviables. Outre cet aspect pratique, l'épanouissement individuel, ainsi que les rapports avec les concitoyens de l'autre langue, permettent un enrichissement de la personnalité du (de la) candidat-e. Les possibilités de passage dans une école de degré supérieur ne sont en rien gênées par la fréquentation de la dixième année linguistique. Bien au contraire, l'admission dans une classe gymnasiale peut être favorisée. Le passage est soumis toutefois aux directives officielles et les résultats obtenus durant la neuvième année régulière sont seuls pris en considération.

2.4 Aux élèves

La coordination des échanges scolaires du canton de Fribourg se réjouit de ton intérêt pour la langue et les habitants d'outre-Sarine. Comme tu étudies l'allemand depuis quelques années, il s'agit maintenant d'exploiter les connaissances acquises et d'entrer en contact avec d'autres personnes: élèves, adultes. Si tu éprouves au début quelques difficultés à t'exprimer, tu constateras bientôt qu'il est fascinant de parler une autre langue. La langue allemande ne te sera bientôt plus étrangère et tu t'en serviras pour communiquer non seulement des choses simples, mais aussi des états d'âme, des sentiments et des pensées profondes.

Dès la prochaine rentrée scolaire, tu vas suivre l'enseignement en allemand. Tu seras dans une situation particulière: tes camarades s'intéresseront à toi. Tu seras peut-être accepté-e tout de suite, ou bien alors, après quelques efforts de ta part, tu t'intégreras. Tu réussiras mieux

encore si, dès le début, tu t'intéresses à tout ce que font tes camarades, en classe ou dans leurs loisirs. Si tu parviens à te faire des ami-e-s, tu en retireras un très grand profit personnel sur le plan humain, ainsi qu'en matière scolaire. Mais dans ce domaine, il n'existe aucune recette. Cependant certaines prédispositions sont favorables: être ouvert aux autres, accepter leurs attitudes et garder cependant sa personnalité.

2.5 Aux parents

L'école obligatoire est bientôt terminée pour votre fils / fille, qui est confronté-e au problème difficile du choix d'une profession. Si aucune décision n'est prise ou que la scolarité doit être prolongée pour d'autres raisons, la dixième année linguistique peut être une solution fructueuse. Elle permet d'approfondir les connaissances de la seconde langue, de répéter le programme de la neuvième année (section identique) dans un autre environnement et de comprendre une autre culture. Il est en effet important que dans un pays plurilingue chacun soit à même de franchir la frontière linguistique et d'entrer en contact avec les habitants. Comme le nombre de places de la 10ème année linguistique est limité, seules les élèves remplissant les conditions générales requises et bénéficiant d'un préavis global positif, émanant de l'école actuelle, seront prises en considération. Nous ne garantissons pas de pouvoir satisfaire toutes les demandes, la disponibilité des places étant restreinte.

Il est conseillé de faire déjà des démarches durant la procédure d'admission pour entrevoir d'autres solutions que celle de la 10ème année linguistique.

N'oubliez pas d'inscrire votre fille / fils auprès des écoles du degré II (S 2) pour la poursuite des études après une 10è année linguistique (Attention aux délais d'inscription)

Permis d'établissement: En principe une attestation du domicile des parents (à obtenir auprès du contrôle des habitants) est demandée par la commune accueillant l'élève de la 10ème année linguistique. A la fin du séjour linguistique les parents sont priés de désinscrire leur fille / fils auprès du contrôle des habitants de la commune de la 10ème année linguistique.

2.6 Aux familles d'accueil

Nous sommes heureux que vous soyez disposés à prendre un élève alémanique en pension. Bien que nous vivions dans un pays plurilingue, les contacts au-delà de cette frontière demeurent plutôt limités. L'un des buts des échanges scolaires est justement de développer les relations personnelles. En accueillant un-e adolescent-e dans votre foyer, vous entreprenez une tâche importante qui mérite toute notre gratitude. Vous devenez ainsi les messagers d'une autre culture qui sera un enrichissement pour votre pensionnaire. Mais ce pourrait être aussi une expérience intéressante pour vous, plus particulièrement si vous réussissez à gagner la confiance de votre hôte et à dialoguer de manière enrichissante avec lui. Nous espérons que l'échange auquel vous avez souscrit vous apporte de grandes joies et qu'il fasse un pont entre le monde francophone et alémanique.

Des documents complémentaires pour les 3 variantes sont à disposition auprès de la Coordination ou par Internet www.fr.ch/coes, sous la rubrique « Dixième année linguistique (DAL) ».

2.7 Aux autorités scolaires

La dixième année linguistique a été introduite dans le canton de Fribourg en 1982. La simplicité de la formule lui a valu un certain succès, de sorte que d'autres cantons s'y intéressent. Des accords ont été signés entre les cantons de la Suisse romande et de la Suisse Nord-Ouest (AG, BE, BL, BS, FR, JU, LU, SO, VS, ZH) concernant les frais d'écolage, lesquels sont réglés selon un tarif bien défini par chaque canton (Regionales Schulabkommen – RSA).

A consulter : <http://nwedk.d-edk.ch/regionales-schulabkommen-rsa-2009>

Depuis 2007 il existe également une convention pour les cantons romands (Convention Scolaire Régionale – CSR du 23.11.2007 (CSR 2009))

L'ouverture vers d'autres cantons est aussi en voie de projet.

La facturation des frais d'écolage, établie par le Canton de Fribourg, est affaire de chaque canton, signataire de la convention RSA, respectivement de la CSR (CSR 2009- Convention Scolaire Régionale), en étroite collaboration avec les autorités scolaires et communales concernées.

2.8 Aux maîtres

La présence d'un enfant de langue maternelle étrangère dans votre classe vous occasionne certes quelques inquiétudes. Soyez toutefois rassurés; les adaptations de programme devraient être très limitées.

Sachez tout d'abord que le but premier des élèves qui effectuent la dixième année scolaire dans l'autre région linguistique est le perfectionnement de la seconde langue. L'assimilation des matières telles que les mathématiques, l'histoire, la géographie, la comptabilité par exemple n'est qu'un but accessoire, puisque l'élève que vous accueillez a terminé sa scolarité avec succès. Dans les branches où la langue joue un rôle important, l'élève ne pourra participer comme ses camarades et les épreuves que vous lui proposerez ne pourront très souvent être prises en considération. L'objectif premier de votre élève sera dans ce cas de comprendre toujours plus. N'attendez pas de lui des réponses orales au même titre que celles de ses camarades; il pourrait se décourager ou se sentir humilié. Lorsque vous vous adressez à lui, ne changez pas de langue, mais exprimez-vous simplement et lentement. Si une activité vous semble bien trop ambitieuse pour lui, il vous est toujours possible, sans surcroît de travail, de lui proposer par exemple une recherche dans le dictionnaire, une lecture adaptée à ses compétences linguistiques, un mot croisé très simple, un exposé à préparer...

Votre élève se sent-il un peu laissé de côté par ses camarades? Suscitez alors auprès d'eux le désir d'entrer en contact. Intégrez-le à toutes les activités scolaires et même extrascolaires. Si quelque problème demeure insurmontable, ne tardez pas à vous en référer à la Direction de l'école ou à la Coordination qui est prête à vous conseiller et à vous aider.

Nous espérons que vous accepterez avec bienveillance l'élève qui vous est confié et que cette expérience sera pour vous source de joies et de satisfactions; aussi nous vous exprimons toute notre gratitude pour les efforts que vous ne manquerez pas de fournir.

Des documents complémentaires (fiches pédagogiques pour chaque branche, guide d'étude) sont à votre disposition auprès de la Coordination ou par Internet www.fr.ch/coes, rubrique « Dixième année linguistique (DAL) ».

2.9 Aux camarades de classe

Durant cette année scolaire vous aurez une nouvelle / un nouveau camarade de classe de langue maternelle allemande. Elle / il suivra avec vous une dixième année linguistique. Son but premier est d'apprendre le français, avec vous, grâce à vous. Elle / il suivra le même programme que vous parcourrez. Si le maître s'occupe un peu plus de lui que de vous, n'y voyez pas le témoignage d'une préférence, mais plutôt d'une aide nécessaire.

Cette nouvelle / ce nouveau camarade sera pour vous un ambassadeur du bilinguisme de notre pays. L'expérience qu'elle / il vivra sera intense, mais vous aussi serez confrontés à cette situation particulière de notre canton, de notre pays, cette année déjà et plus tard. Et vous contribuerez au développement du bilinguisme national si vous vous efforcez d'entrer en contact avec votre camarade alémanique. Vous constaterez aussi que la compréhension et la pratique d'une autre langue peuvent être enthousiasmantes, fascinantes, épanouissantes.

Les premières semaines seront particulièrement difficiles pour votre camarade qui doit s'habituer à beaucoup de nouveautés: langue, école, classe, camarades, famille d'accueil, région, mentalité différente. Nous vous serions particulièrement reconnaissants si vous pouviez l'aider à assumer tous ces nouveaux rôles.

Nous espérons que, par la présence d'un représentant de l'autre région linguistique, la classe connaisse un enrichissement culturel. Mais bien entendu, cela dépendra de vous-mêmes.

2.10 L'enseignement

Il est bien évident que l'on ne peut offrir aux élèves de dixième année linguistique un programme nouveau et entièrement adapté.

L'enseignement est soumis au plan scolaire et basé sur des connaissances déjà acquises, ainsi que sur l'habileté linguistique.

De ce fait, dans une première phase, l'élève devra s'habituer à l'autre langue et faire connaissance avec son nouveau milieu culturel. Il ne faudra pas considérer comme insuffisance personnelle les difficultés rencontrées, mais les attribuer aux nouvelles circonstances. On pourrait comparer le rôle que prend l'élève durant cette phase à celui d'un auditeur libre. La durée de cette première phase ne peut être déterminée avec précision

Elle dépend des connaissances linguistiques déjà acquises et de la faculté d'adaptation au nouveau milieu. En règle générale, il faut compter deux à quatre mois afin d'obtenir une intégration superficielle.

Une deuxième phase devrait permettre à l'élève d'inverser le rôle d'auditeur libre avec celui de l'élève partiellement intégré, qui est en mesure de suivre plus activement les cours. La tâche sera facilitée par le fait qu'une bonne partie de la matière enseignée lui sera déjà connue.

Au terme d'une troisième phase, comparable au troisième trimestre, le but de la dixième année linguistique devrait être atteint. L'élève sera en mesure de comprendre et de suivre partiellement les cours dispensés dans l'autre langue. Cela signifie que son expression orale et écrite aura évolué de sorte qu'il puisse s'exprimer avec une certaine aisance. Si nous envisageons trois phases dans l'adaptation et l'intégration de l'élève, nous aimerions encore signaler que l'acquisition d'une langue est également soumise à des difficultés initiales sur lesquelles il ne faudrait pas se faire des illusions.

2.11 Guide d'étude

La dixième année linguistique est une expérience dont le succès dépend en grande partie de l'esprit d'initiative de l'élève. Le sentiment de différence peut conduire certains à l'isolement, au désemparement. Afin de guider l'élève tout au long de l'année dans son parcours scolaire et sa démarche d'ouverture vers les autres, la coordination met à disposition de chacun(e) le Guide d'étude, qui offre des informations adaptées aux diverses phases de l'année linguistique. L'élève y reçoit de nombreux conseils afin de mieux gérer la compréhension orale, écrite, l'expression orale et écrite, ainsi que le vocabulaire. L'ouvrage permet d'y joindre un cahier de vocabulaire et un carnet de bord. Nous invitons les élèves à s'y référer fréquemment au début de l'année scolaire, mensuellement par la suite. Le guide d'étude est à votre disposition auprès de la Coordination ou par Internet www.fr.ch/coes, rubrique « Dixième année linguistique (DAL) ».

2.12 Cours d'introduction

Avant la rentrée scolaire (qui n'a pas lieu à la même date dans tous les cantons), la coordination des échanges scolaires organise un cours d'introduction obligatoire à Fribourg. C'est l'occasion pour les candidat(e)

de faire connaissance avec les camarades qui vont vivre la même expérience. C'est aussi un exercice visant à vivre une journée dans un contexte de bilinguisme. Fixé généralement une semaine avant la rentrée scolaire des classes francophones du canton de Fribourg – vers la mi-août - le cours d'introduction revêt un caractère indispensable et obligatoire et offre la possibilité aux candidat(e)s de se comparer aux autres, d'éviter certains blocages qui pourraient se produire en phase initiale. Le cours permet aussi au coordinateur de diffuser un certain nombre d'informations indispensables.

2.13 Cours d'appui

Chaque CO fribourgeois (Cycle d'Orientation) organise un cours d'appui à l'intention des élèves de dixième année linguistique. Ce cours devrait favoriser une meilleure intégration à la classe et soutenir le candidat dans les difficultés nombreuses qu'il rencontrera au début de l'année scolaire.

Matériel recommandé:

- MEMO (Editions Langenscheidt) (ancien)
- Passwort Deutsch (Klett-Verlag) de U.Albrecht
- Schritte (Hueber-Verlag) de M.Bovermann

2.14 Orientation professionnelle

Le conseiller/ La conseillère en orientation de la nouvelle école, ainsi que celui de l'école sortante, sont à disposition de l'élève. Tout entretien devrait provenir de l'initiative de l'élève ou de ses parents. Il serait souhaitable que la décision du choix de la profession puisse être prise avant le début de la 10ème année linguistique. (p.ex. inscriptions pour d'autres écoles / pour le Secondaire II (S2) -> l'inscription est obligatoire, attention : délai d'inscription)

3 Informations Administratives

3.1 Inscription

Si votre fils / fille désire s'inscrire pour une 10ème (11ème) année linguistique, qu'il veuille bien **remplir le formulaire d'inscription** disponible auprès des conseillers / conseillères en orientation, de la Direction ou du secrétariat de l'école, de la Coordination ou par Internet (téléchargeable) : www.fr.ch/coes, rubrique « Formulaires ».

A noter qu'une partie du formulaire doit être complétée par le professeur de classe et par la Direction de l'école. Une fois entièrement rempli, le formulaire, dûment signé par le professeur de classe, par la Direction de l'école, par les parents et l'élève, sera envoyé, accompagné des annexes demandées à la Coordination des échanges scolaires du Canton de Fribourg, Case postale 483, 1630 Bulle 1.

En cas de recommandation négative ou de motivation insuffisante, la coordination se réserve le droit, en accord avec la Direction de l'école, de refuser un-e candidat-e.

Les inscriptions sont gérées par la coordination en fonction des places disponibles, soit dans les écoles, soit dans les familles d'accueil. Les élèves sont inscrits en principe dans la même section qu'ils ont fréquentée. Les candidat(e)s recevront par écrit et en temps utile la confirmation de leur placement, soit par la coordination, soit directement par l'école déterminée. (mars, avril, mai, juin).

3.2 Délai d'inscription

Pour l'année scolaire 2012 – 13 : VE 17 février 2012

Toutefois la coordination accepte exceptionnellement des inscriptions plus tardives, mais sous réserve.

3.3 Gestion des inscriptions

Au terme du délai d'inscription, la coordination gère la totalité des candidatures et prend contact avec les écoles et les familles d'accueil. Les parents sont en principe informés de la décision de la coordination avant le terme de l'année scolaire (avril/mai/juin). Ainsi les candidat(e)s pourront-ils (elles) obtenir à temps des écoles d'accueil les informations nécessaires.

3.4 Conditions d'admission

Les élèves qui ont terminé l'école obligatoire (9ème année de scolarité et programme – plan d'études - de la 9ème année) dans un CO francophone, section pré-gymnasiale (PG), générale (G), ou exigence de base (EB).

3.5 Attestation

Une attestation sera délivrée par la coordination à chaque élève qui aura accompli la 10ème (11ème) année linguistique. Elle donnera des

renseignements sur la maîtrise linguistique et sur l'intégration à la classe de l'élève. Ce document peut être intégré dans le Portfolio européen des langues (PEL).

3.6 Inscription au contrôle des habitants

La nouvelle commune de résidence doit être informée en principe du changement de votre enfant. En règle générale, il suffit de présenter le permis d'établissement des parents (copie). A la fin du séjour en 10^{ème} année linguistique (resp. 11^{ème}) n'oubliez pas de désinscrire votre fille / fils.

3.7 Financement

L'enseignement est gratuit.

En ce qui concerne les manuels et le matériel, les écoles procèdent de diverses manières. Vous en serez informés ultérieurement par l'école elle-même. Les repas de midi, pris dans le cadre des cours de l'école familiale, sont à la charge des parents.

Les frais de pension (Variante 3) seront discutés et fixés lors de la rencontre des parents avec les familles d'accueil. La coordination propose une somme forfaitaire de CHF 6'000.- pour l'année scolaire entière (10 mois), payable par mensualités de CHF 600.-, la première fois en août, la dernière mensualité en mai. Le canton de Fribourg octroie uniquement à ses participant(e)s fribourgeois(e)s (uniquement variante 3) sur demande écrite un montant pour ces dépenses jusqu'à concurrence de CHF 1'000.- (Formulaire de demande vert disponible auprès de la Coordination est à renvoyer à la coordination jusqu'au 30 septembre). La subvention sera versée en deux tranches en décembre / janvier et en juin / juillet.

Les frais de déplacements quotidien du domicile à l'école (variante 1) ne seront pas pris en charge par l'école ou la commune en vertu de la loi scolaire (changement de cercle scolaire). Mais les frais de déplacements à l'intérieur du même cercle scolaire (variantes 2 et 3) sont généralement financés par la commune ou par l'école.

3.8 Prise en charge

La maîtresse ou le maître de classe sont responsables au premier chef de l'élève qui leur est confié-e. La direction de l'école et la coordination des échanges scolaires y participent activement.

3.9 Evaluation

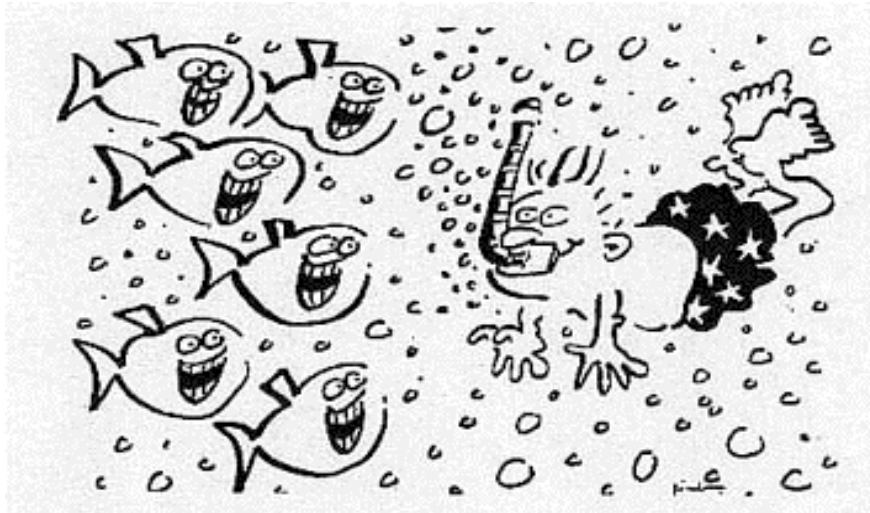
Un premier sondage est adressé dans le courant du mois d'octobre. Il permet de "prendre la température" des expériences vécues. La coordination adresse encore vers la fin de l'année scolaire à l'intention des maîtres, des familles d'accueil, des parents et des élèves un questionnaire permettant d'établir un bilan global dont les résultats figurent en principe dès l'automne sur le site Internet www.fr.ch/coes, rubrique « Statistiques ».

4 Commentaires d'élèves et de parents

Les commentaires suivants sont issus du questionnaire en fin de dixième année linguistique :

- Cette dixième année a répondu à mon attente dans le sens où je constate des progrès au fil des mois. La conversation devient plus intéressante et plus aisée.
- De manière générale, je trouve cette année bonne. On améliore ses connaissances de l'allemand et on apprend encore toutes sortes de choses.
- Une dixième année linguistique est très bien pour le développement de la personnalité. Notre fils allait à l'école avec enthousiasme.
- Les relations avec les nouveaux camarades ont été bonnes. D'emblée j'ai été accepté et me suis très vite intégré.
- Je n'avais pas d'opinion sur les habitants, mais maintenant je peux dire qu'ils sont très dévoués. Ils font des efforts pour parler le bon allemand et ils sont très sympathiques.
- Notre fille a fait des progrès moyens: sa timidité et son naturel réservé en sont la cause.

- Cette dixième année a fait de notre fils un jeune homme plus sûr et plus stable.
- Cette année a été très utile à mon épanouissement: j'ai appris à m'intégrer, à me débrouiller et à prendre des initiatives. Je suis mieux préparé à entrer dans la vie.
- C'est une formidable expérience pour l'épanouissement, surtout lorsqu'on arrive à parler avec sa copine sans avoir peur de faire des fautes.
- Notre fille est devenue presque bilingue. Elle a téléphoné à un futur employeur qui n'a pas remarqué qu'elle s'exprimait dans une langue étrangère.



L'APPRENTISSAGE DES LANGUES PAR IMMERSION - NOYADE RARISSIME

Les écoles

Vous trouvez ci-dessous les coordonnées des 8 écoles du Cycle d'Orientation (Allemand : Orientierungsstufe, OS) de la partie alémanique du canton de Fribourg.

Deutschsprachige Orientierungsschule Freiburg – DOSF

Schulstrasse 11 / Postfach 407
1700 Freiburg (Fribourg)
Tél 026 347 15 80 / Fax 026 347 15 89
dosf.sekretariat@bluewin.ch
www.dosf.ch

OS Düdingen

Brunnenhof / Postfach 215
3186 Düdingen (Guin)
Tél 026 493 15 39 / Fax 026 493 05 46
sekretariat@fr.educanet2.ch
www.osduedingen.ch

OS Pfaffeien

Schulhausweg 2 / Postfach 125
Tél 026 419 19 55 / Fax 026 419 24 18
1716 Plaffeien (Planfayon)
os-plaffeien.sekr@bluewin.ch
www.os-plaffeien.ch

OS Tafers

Juchstrasse 9 / Postfach 83
1712 Tafers (Tavel)
Tél 026 494 52 52 / Fax 026 494 52 60
sekretariat@ostafers.ch
www.ostafers.ch

OS Wünnewil

Dorfstrasse 56
3184 Wünnewil
Tél 026 497 55 20 / Fax 026 497 55 21
sekretariat@oswuennewil.ch
www.oswuennewil.ch

OS Gurmels

Gugger
3212 Gurmels (Cormondes)
Tél 026 674 95 95 / Fax 026 674 95 96
sekretariat@osgurmels.ch
www.osgurmels.ch

OS Kerzers

Schulhausstrasse 11
3210 Kerzers (Chiètres)
Tél 031 755 61 06 / 031 755 76 94
info@oskerzers.ch
www.oskerzers.ch

OS Region Murten – OSRM

026 672 86 00 026 672 86 04
Wilerweg 53
3280 Murten (Morat)
sekretariat@osrm.ch
www.osrm.ch

L'adresse E-mail pour tout enseignant de l'enseignement obligatoire du Canton de Fribourg se compose comme suit :

prénom + point + nom + @fr.educanet2.ch

Exemple: pierre.bosson@fr.educanet2.ch

Statistiques

(Etat du 01.08.2011)

1 Nombre de participants DAL

FRF: Elèves fribourgeois francophones

FRD: Elèves fribourgeois germanophones

CH: Elèves originaires d'autres cantons suisse

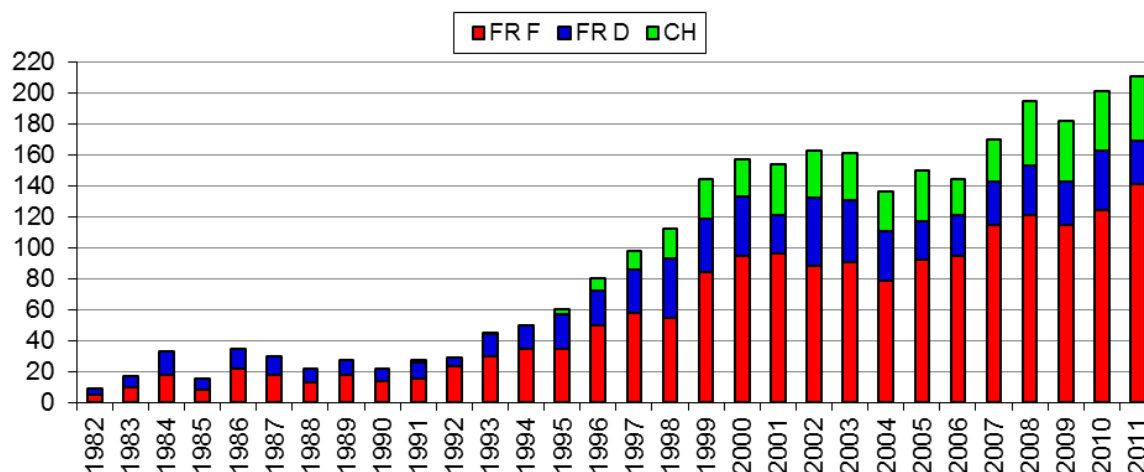


FIGURE 1 NOMBRE DE PARTICIPANTS DAL

2 Choix des variantes DAL

Variante 1: Retour quotidien au domicile parental

Variante 2: Echange réciproque

Variante 3: Vie dans une famille d'accueil

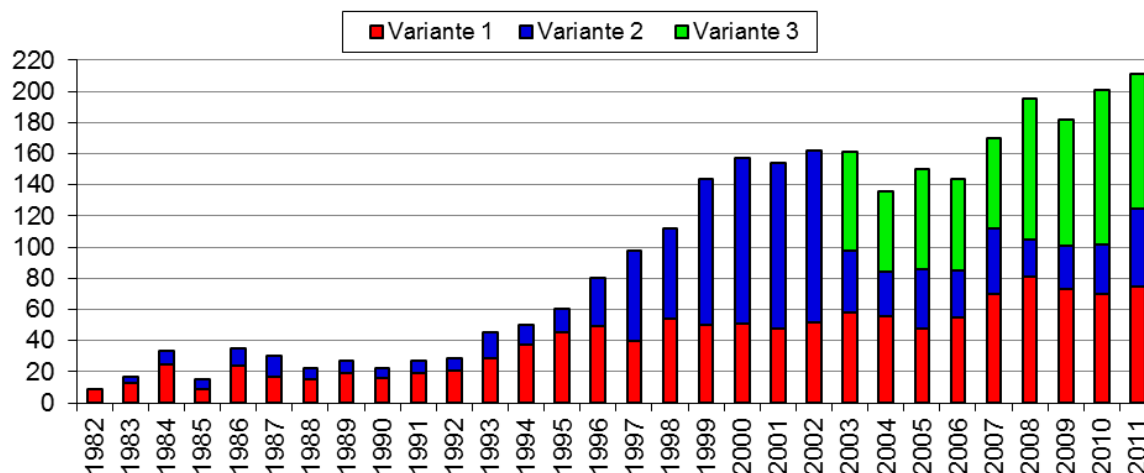


FIGURE 2 CHOIX DES VARIANTES DAL

3 Provenance des participant-e-s DAL / AS 2011 - 12

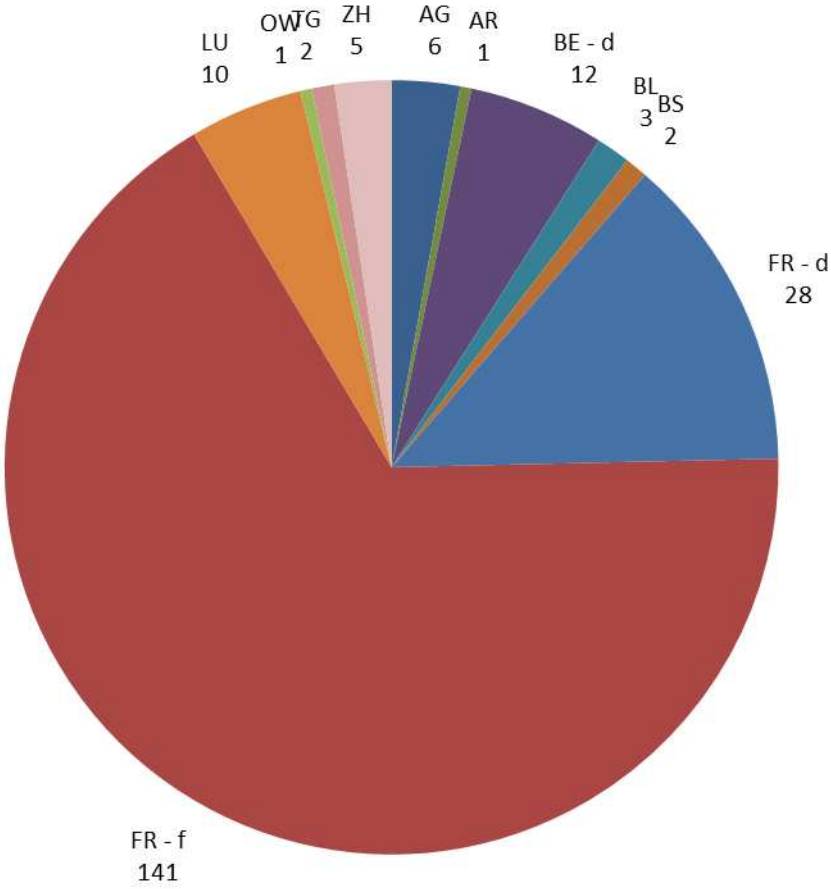


FIGURE 3 PROVENANCE DES PARTICIPANT-E-S DAL

4 Répartition filles / garçons DAL

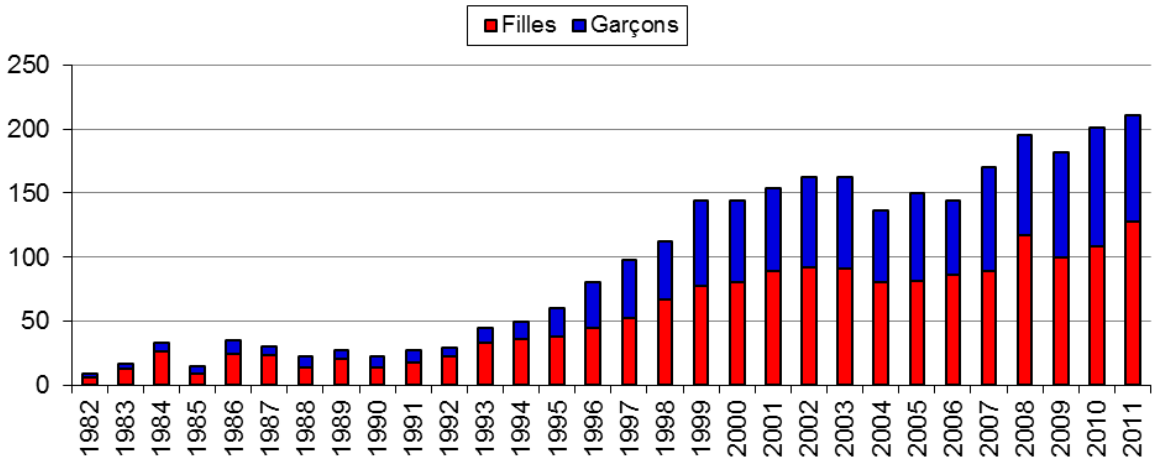


FIGURE 4 REPARTITION FILLES / GARCONS DAL